



Les syndicats appellent à une nouvelle mobilisation le 24 janvier

Les syndicats poursuivent leurs mobilisations contre la réforme des retraites. Le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer a reçu les organisations syndicales afin de se concerter sur le projet de loi de réforme, selon un communiqué du Snes-FSU. « Si la FSU s'y est rendue, c'est parce que la revalorisation des enseignant-es [...] fait partie de ses priorités et parce qu'elle dissocie clairement cette question de la création d'un régime universel de retraite » indiquent-ils. Le Snes-FSU évoque aussi dans son communiqué la question des salaires, « très souvent insuffisants ». Face à ce constat, le ministre s'était exprimé sur la revalorisation salariale. « Les augmentations que l'on va faire peuvent se traduire dès l'année prochaine, en 2021, par des hausses très substantielles pour les jeunes professeurs », annonçait-il sur RTL. Il avait affirmé que la France avait besoin d'enseignants et souhaitait ainsi rendre le métier plus attractif. « Un professeur qui commence aujourd'hui, il est à 1.600 euros mensuels environ. Ce n'est pas assez, vu le niveau d'études et ce que nous voulons dès l'année prochaine, c'est que ce soit une augmentation qui puisse être entre 70 et 90 euros nets par mois en plus ».

Pour le Snes-FSU, le ministre « entretient le flou »

Si l'article 1 du projet de loi sur les réformes des retraites parle bien d'une revalorisation salariale « permettant de garantir un même niveau de retraite pour les enseignants et chercheurs que pour des corps équivalents de même catégorie de la fonction publique », le syndicat affirme que le gouvernement « étalerait cet engagement sur plus de 15 ans pour y arriver ». De même, le Snes-FSU explique que le ministre « entretient le flou » avec « l'indemnitaire », « l'indiciaire » et « toute une série d'autres choses ».

Plus tôt en janvier, le ministre avait précisé sur LCI, que tous les personnels de l'Éducation nationale seront concernés par l'augmentation de salaire. « Au cours des prochains mois, nous verrons comment, année après année, cette revalorisation se réalise. C'est entre 400 et 500 millions d'euros par an » expliquait-il, avant d'ajouter que « les augmentations vont faire que tout au long de cette décennie 2020 et dès 2021, ça va être progressivement plusieurs centaines d'euros, année après année jusqu'en 2037 ». Toutefois, cet investissement ne prend pas en compte les effets de l'inflation, selon le syndicat, « ce qui réduit énormément l'impact de l'investissement annoncé ».

Ainsi, le 24 janvier prochain, journée du conseil des ministres qui devrait examiner le projet de loi, les organisations syndicales appellent à une journée « massive de grève et de manifestation »